



**EXTRAIT D'ARRETE DE DELIVRANCE  
DE PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF**

AFFICHAGE N°                    du

Par décision municipale n° **PC 94078 24 00015 M01** du

Un permis de construire a été délivré à

**30 JUIN 2026**

Domicilié (e)

TOIT ET JOIE

82 Rue Blomet

75015 PARIS-15E-ARRONDISSEMENT

En vue de la réalisation :                    modification de l'emplacement du local OM et encombrants, à créer une aire de présentation sur rue, à remplacer le matériaux du soubassement prévu en pierre de type Anstrude rocje claire par de la pierre semi porteuse de type noyant, à remplacer les volets roulants en partie haute par des persiennes métalliques, à modifier la façade jardin au niveau des circulations verticales. Modification de la mise en oeuvre d'un mur au niveau des cages escalier. Modification des jardinières en façade

Sur un terrain sis

19 à 23 RUE THIMONNIER

Cadastré

AC24

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance des pièces du dossier au Service Urbanisme, 22 rue de Balzac, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux de la Mairie.

Villeneuve-Saint-Georges, le

**30 JUIN 2026**

Madame le Maire  
Conseillère départementale

Kristel NIASME

---

**PROCES-VERBAL**

Conformément à l'article R 424-15 du Code de l'Urbanisme,

Nous soussigné,

Appariteur à la ville de Villeneuve-Saint-Georges,

certifions que l'extrait d'affichage d'un permis de construire ayant fait l'objet de la décision municipale n° **PC 94078 24 00015 M01** du **30 JUIN 2026** a été affichée en Mairie du                    au conformément aux textes en vigueur.

Fait à Villeneuve-Saint-Georges, le

L'Appariteur,